

Palatine Europe Sustainable Employment

FR0013391513

Voir définition p3

Action

UN FONDS QUI VISE À INVESTIR DANS DES SOCIÉTÉS QUI SUIVENT DES BONNES PRATIQUES SOCIALES



- Pour investir dans des entreprises européennes qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi de qualité (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes,...)
- Une équipe de gestion qui engage un dialogue régulier avec les sociétés dans lesquelles elle investit et qui partage avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps, pour pousser les entreprises vers une démarche de progrès en matière de pratiques ESG

UNE APPROCHE «BEST IN CLASS» QUI APPLIQUE UN FILTRE ISR



- Une approche qui vise à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG) : pour pouvoir être éligibles dans le portefeuille, les entreprises doivent prouver dans un premier temps, à travers un filtre ISR, qu'elles ont mené une politique satisfaisante en matière de ressources humaines, de comportement sur les marchés, de droits humains, d'environnement, de gouvernance et d'engagement sociétal.
- Une gestion active qui privilégie les sociétés ayant déployé des politiques sociales les plus vertueuses en matière d'emploi en Europe et de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle.

LES RISQUES : Risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque discrétionnaire, risque de crédit, risque de taux, risque de contrepartie, risque en matière durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0013391513/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0013391513/detail>.

1. Calculé dividendes nets réinvestis. L'indice EuroStoxx 50 est l'indicateur de comparaison du FCP. Cet indice actions représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone euro, est calculé en euro, sur la base des cours de clôture. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.stoxx.com 2. Indicateur Synthétique de Risque : Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR) est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

POINTS CLÉS

- **Fonds :** Actions des Pays de l'Union Européenne
- **Société de gestion :** Palatine Asset Management
- **Univers d'investissement** composé principalement de sociétés de l'UE sans contrainte de capitalisation boursière
- **Indicateur de référence :** EuroStoxx 50⁽¹⁾
Dividendes Nets Réinvestis. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
- **Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans
- **Indicateur Synthétique de Risque⁽²⁾ :** 4/7

EXPOSITION

Actions

De 60% à 100%

LES + PRODUITS

- Investir sur des valeurs européennes jugées de qualité par l'équipe de gestion et menant une politique responsable.
- Prendre en compte l'emploi durable avec pour objectif la recherche de performance financière sur le long terme.
- Donner du sens et de la valeur à ses investissements

ÉLÉMENTS SFDR

- **Classification SFDR :** Article 9
- **Proportion minimale d'alignement à la taxonomie :** 0 %
- **Proportion minimale d'investissements durables :** 90 %

Questions

L'OBJECTIF DE GESTION : L'OPCVM a pour objectif de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de comparaison, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion discrétionnaire d'un portefeuille exposé aux marchés actions européens, et grâce à une dimension extra-financière de type « Best in Class ».

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT a un objectif d'investissement social, conformément à l'article 9 du Règlement SFDR, qui est de sélectionner des entreprises européennes qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi et l'emploi de qualité (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes,...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable sans que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Enfin, le fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. L'objectif extra financier vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en matière de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps.

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

1 POURQUOI INVESTIR DANS PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT	• Pour investir sur des valeurs européennes jugées de qualité menant une politique sociale responsable. • Pour chercher à bénéficier des opportunités de croissance à long terme offertes par les entreprises qui répondent aux enjeux de demain.
2 POURQUOI INVESTIR DANS CE FONDS	• L'emploi durable est source de performance financière sur le long terme.
3 POURQUOI DÉTENIR CE TYPE DE FONDS AU SEIN D'UN PORTEFEUILLE ?	• Afin de donner du sens à vos investissements

1. Indicateur Synthétique de Risque : Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR) est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s) à la date indiquée. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.



LE LABEL ISR : Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

LES RISQUES : **Risque de perte en capital**, risque actions, risque de change, risque discrétionnaire, risque de crédit, risque de taux, risque de contrepartie, risque en matière durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

MENTIONS LEGALES : Ce document est destiné exclusivement aux conseillers du réseau BPCE. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers, notamment aux clients finaux des caisses et banques du réseau BPCE, en tout ou partie. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.

Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Document d'Information Clé (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Palatine Asset Management. Palatine Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France ou éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise.

Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant: www.palatine-am.com.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s) à la date indiquée. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Document mis à jour en mai 2023.

Palatine Europe Sustainable Employment est un FCP de droit français géré par Palatine Asset Management.

Palatine Asset Management : Société anonyme au capital de 1 917 540 € – 950 340 885 RCS Paris - - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro n°GP05000014 - Siège social - 86, rue de Courcelles - 75008 PARIS.

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.- Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.